

DECISION ENAC/DG/2021-2229 du 9 février 2021

Modifiant la décision ENAC/DG n°1628 du 1^{er} mars 2019 portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile

Le Directeur Général de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'École Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 13 ;
Vu le décret du 27 novembre 2017 nommant M. Olivier CHANSOU, Directeur de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le règlement intérieur de l'École Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu la décision ENAC/DG n°1628 du 1^{er} mars 2019 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal des élections des élèves au sein des différents conseils de l'École,

Décide :

Article 1 :

La décision ENAC/DG n°1628 du 1^{er} mars 2019 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Les alinéas g) h) et i) de l'article 1^{er} sont supprimées et remplacés par :

« g) En qualité de représentant des élèves non-fonctionnaires de l'école poursuivant des formations d'ingénierie :

Titulaire : Mme Elodie PONTIGGIA

Suppléant : M. Romain BORE

h) En qualité de représentant des élèves non-fonctionnaires ne poursuivant pas des formations d'ingénierie :

Titulaire : M. Florian BARTKOWIAK

Suppléant : M. Solal LORCY

i) En qualité de représentant des élèves fonctionnaires suivant les formations professionnelles de la DGAC :

Titulaire : M. Guillaume SERRANO

Suppléant : Mme Noémie WEKSLER

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'École nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse le 9 février 2021

Le Directeur Général de l'ENAC

Signé: Olivier CHANSOU